



DIMANCHE 18 MARS 2018

La société de chasse et la municipalité vous invitent à renouveler l'opération « Hauts de France PROPRES » qui a connu un vif succès l'an dernier. Nous vous donnons rendez-vous devant la mairie à 10 h 00 pour démarrer la collecte des déchets. Pour nous permettre de vous équiper nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire en téléphonant rapidement à :

Fabien LEVERT : 06 26 64 60 93 ou

Guy TOPART : 06 72 90 77 04

Nous vous remercions pour votre participation.

BOITE A LIRE

La communauté de communes du Grand Roye nous a proposé l'installation dans la commune d'une boîte à lire. Le principe est simple, il suffit de remplir cette boîte avec des livres que vous pouvez dès à présent déposer à la mairie. Chaque villageois pourra ensuite emprunter ces livres lors des permanences de mairie. La livraison de la boîte ne devrait plus tarder, mais vous pouvez déjà emprunter les livres qui ont été mis à disposition à la mairie.

CAVEAUX D'URNES AU CIMETIERE

Afin de pouvoir réserver des places dans le cimetière, pour la mise en place de caveaux urnes (mini caveau destiné à recevoir jusqu'à 5 urnes), nous vous invitons à vous faire recenser dès à présent auprès de Monsieur MORIN. Vous pouvez le contacter à la mairie aux jours et heures de permanences habituelles ou lui téléphoner au 03 22 87 02 73.

TRI SELECTIF

Nous vous rappelons que le tri sélectif est une obligation légale. Depuis le 1^{er} juillet 2002, la communauté de communes du Grand Roye distribue à ses

communes membres, des sacs de couleur jaune et bleu. Vous pouvez les retirer à la mairie aux jours et heures de permanence.

RECRUESCENCE DES VOLS

La gendarmerie nous informe d'une recrudescence de vols de plaque d'immatriculation. En cas d'infraction, contacter immédiatement la gendarmerie en composant le 03 22 87 73 17 pour la gendarmerie de Roye, le 03 22 37 53 17 pour la gendarmerie de Montdidier ou le 17.

Opération tranquillité vacances : Vous partez en vacances ou un week-end, rendez-vous sur le site « service-public.fr » et remplissez le formulaire tranquillité vacances que vous transmettez ensuite à la gendarmerie la plus proche. Des rondes seront effectuées pendant votre absence par la gendarmerie.

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes remercie ses fidèles bénévoles apportant leur aide et soutien avant, pendant et après les manifestations qu'ils organisent ainsi que tous les nombreux participants sans qui certains événements, tel que l'Arbre de Noël, seraient impossibles. Cependant, dans le but de pouvoir poursuivre ces manifestations, il est essentiel que des renforts se joignent aux membres déjà en place, alors n'hésitez pas à les rejoindre.

NUISANCES SONORES

Le printemps arrive et avec lui l'envie de sortir de profiter de sa terrasse ou son balcon, alors quelques règles de courtoisies s'imposent :

L'article R. 1336-7 du Code de la santé publique

« Toute personne qui, dans un lieu public ou privé, aura été à l'origine par elle-même ou par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité, d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou de la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité est passible d'une contravention de troisième classe »

Horaires mairie : mardi de 12 h 00 à 13 h 00, vendredi de 17 h 00 à 18 h 00

☎ 03 22 78 59 62 ✉ mairie.verpillieres348@orange.fr